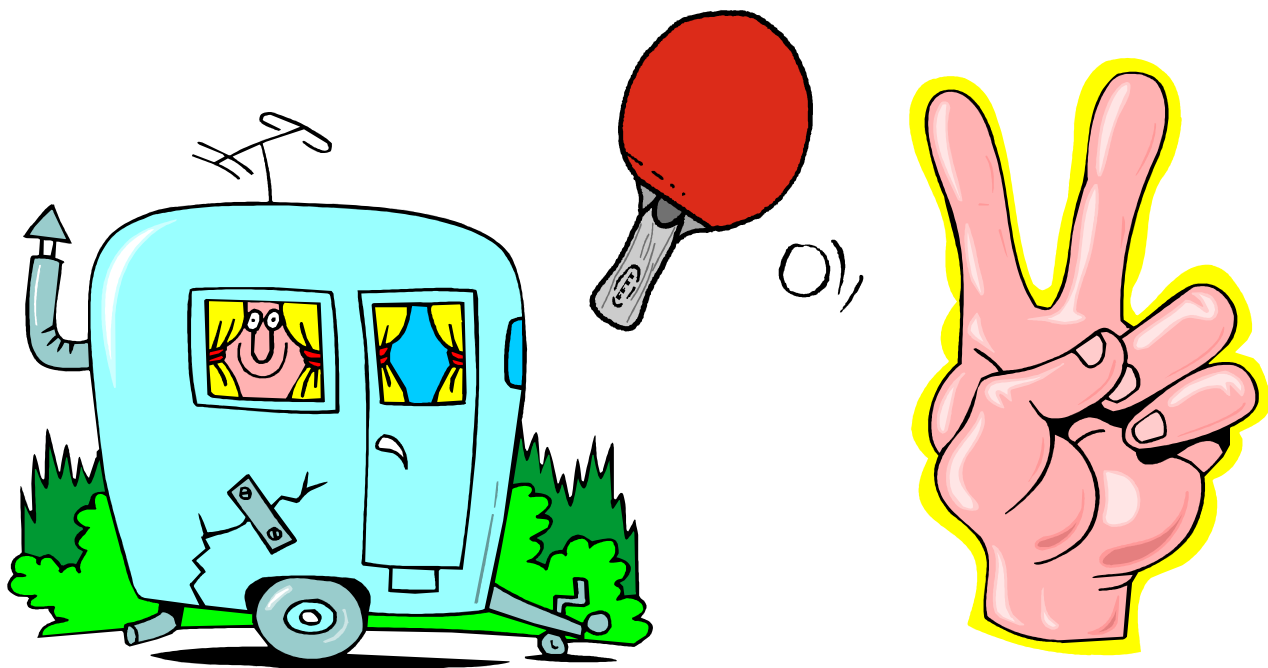




**COMITE DEPARTEMENTAL
DE TENNIS DE TABLE
DE SAÔNE et LOIRE**

ETE 2012



DOSSIER ADMINISTRATIF 2012-2013

Toutes les pièces sont à retourner impérativement avant le 17 Septembre 2012

- 1- QUESTIONNAIRE début de saison : à remplir correctement et distinctement
- 2- BORDEREAU Championnat phase 1 (voir serpent phase 1 joint):
Avec la cotisation siège et personnel (8€* nombre licences tradi)
Avec les amendes non payées et les dettes éventuelles
Avec les impératifs de salles
- 3- Les candidatures organisations (voir calendrier, onglet occup 11-12)
N'attendez pas le 17 Septembre – Le plus tôt possible !!!

Vous trouverez en annexe :

Le calendrier 2012-2013
Le serpent du championnat par équipes 2012-2013
Le contrat d'objectif licenciation 2011-2012
Le règlement 2012-2013 du championnat par équipes
Attention aux modifications sur le brulage
Le bordereau récapitulatif de la cotisation siège et personnel dûe pour chaque club

Bonnes vacances à tous

Gérard SICH

**BORDEREAU D'INSCRIPTION CHAMPIONNAT
PAR EQUIPES ET COTISATIONS 2012-2013**

NOM CLUB :

NOM Correspondant :

Adresse :

No Téléphone :

Les droits d'inscription D1, D2, D3, D4 seront recouverts par moitié au début de chaque phase

Les sommes portées ci-dessous correspondent donc à 50% de l'engagement total 2012-2013

DEPARTEMENTALE 1 :	1ère phase		Equipes x	57.50 €	
DEPARTEMENTALE 2 :	1ère phase		Equipes x	57.50 €	
DEPARTEMENTALE 3 :	1ère phase		Equipes x	37.50 €	
DEPARTEMENTALE 4 :	1ère phase		Equipes x	37.50 €	
DEPARTEMENTALE 5 :	1ère phase		Equipes x	37.50 €	
<u>Cotisation siège et personnel</u>			Sur licences tradit.		
<u>Base saison 2011-2012</u>			8€ x Nb licences tradi		
AMENDES 2011-2012 non perçues					
Dettes éventuelles 2011-2012					
Montant à déduire "Plan développement 2011-2012"					
TOTAL GENERAL					

IMPERATIFS DE SALLES :

RAPPEL :

Championnat	D1	2 poules de 6 équipes à 6 joueurs	COMPETITION Reservee aux licences traditionnels tous classements
Championnat	D2	2 poules de 6 équipes à 6 joueurs	
Championnat	D3-D4-D5	X poules de 6 équipes à 4 joueurs	

*Les inscriptions D1 - D2 - D3 - D4 - D5 ainsi que les droits ci-dessus sont à faire parvenir
impérativement pour le 17 sept 2012 à CD 71 FFTT Pôle associatif Paul Langevin
2 rue Alphonse Daudet 71100 CHALON sur SAONE*

CALENDRIER 2012 - 2013

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Phase 1

J1 Régional 23 septembre 2012
 J1 Départemental 6 octobre 2012
 J2 Régional 7 octobre 2012
 J2 Départemental 20 octobre 2012
 J3 Régional 21 octobre 2012
 J3 Départemental 10 novembre 2012
 J4 Régional 11 novembre 2012
 J4 Départemental 17 novembre 2012
 J5 Régional 18 novembre 2012
 J5 Départemental 1 décembre 2012
 J6 Régional 2 décembre 2012
 J6 Départemental 15 décembre 2012
 (rencontre montée en R3)
 J7 Régional 16 décembre 2012

Phase 2

J1 Départemental 19 janvier 2013
 J1 Régional 20 janvier 2013
 J2 Départemental 2 février 2013
 J2 Régional 3 février 2013
 J3 Départemental 16 février 2013
 J3 Régional 17 février 2013
 J4 Départemental 2 mars 2013
 J4 Régional 3 mars 2013
 J5 Départemental 16 mars 2013
 J5 Régional 17 mars 2013
 J6 Régional 7 avril 2013
 J6 Départemental 7 avril 2013
 (Titres départementaux)
 J7 Régional 14 avril 2013

AUTRES COMPETITIONS

	Départemental	Régional
INTERCLUBS	10 février 2013	28 Avril 2013 (58)
VETERANS	3 novembre 2012	09 Février 2013 (71)
C. N. VETERANS	24 novembre 2012	10 février 2013
Finales / classts	23-24 mars 2013	12 Mai 2013 (AO)
CORPOS		10 Mars 2013 (58)
Chall B. JEU		05 Mai 2013 (21)
TOP DETECTION ZONE	23-24 Mars 2013	
INTERCOMITES JEUNES ZONE	29-30 Juin 2013 (BO)	

ORGANISATIONS NATIONALES en SAONE ET LOIRE

3ème tour CF National N2 12-13 Janvier 2013 (AO)

Championnat de France BENJAMINS CADETS
 7-8-9 Juin 2013 (UP CREUSOT - VAR)

CRITERIUM FEDERAL

1er Tour Départ 13-14 Octobre 2012 + Régional (89)
 2ème Tour Départ 08-09 décembre 2012 + Régional (71)
 3ème Tour Départ 12-13 janvier 2013 + Régional (58) + National 2
 4ème Tour Départ.9-10 Mars 2013 + Régional (21)
 Titres individuels départementaux 25-26 mai 2013
 Titres individuels régionaux 22-23 juin 2013 (AO)

GRAND PRIX JEUNES

1ère Journée 30 Septembre 2012	4ème Journée 27 Janvier 2013
2ème Journée 28 Octobre 2012	5ème Journée 30 mars 2013
3ème Journée 25 Novembre 2012	6ème Journée 05 mai 2013

GRAND PRIX DETECTION

1ère Journée 30 Septembre 2012	4ème Journée 30 Mars 2013
2ème Journée 28 Octobre 2012	5ème Journée 05 mai 2013
3ème Journée 25 Novembre 2012	
Top Reg Détec 27 Janvier 2013 (89)	

FORMATIONS RECYCLAGE ARB - JA1

Formation AR Samedi 22 Septembre 2012 et 1er Juin 2013
 Recyclage JA1 5 Janvier 2013
 Formation JA1 5 Janvier 2013

ASSEMBLEE GENERALE Vendredi 14 Juin 2013

ORGANISATIONS EPREUVES REGIONALES, NATIONALES ET DEPARTEMENTALES SAISON 2012 - 2013

APPELS à CANDIDATURES

DATES		EPREUVES	Nb TABLES nécessaire	CLUB candidat
30-sept-12	1er TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
30-sept-12	1er TOUR	TROPHÉE FEMININ	8 Tables	
30-sept-12	1er TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
13-oct-12	1er TOUR Département	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 SENIORS - D1 JUNIORS	16 Tables	
14-oct-12	1er TOUR Département	CRITERIUM FEDERAL D2 JUNIORS et toutes autres catégories JEUNES	16 Tables	
28-oct-12	2ème TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
28-oct-12	2ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
03-nov-12	DEPART	VETERANS INDIVIDUELS	16 Tables	
24-nov-12	DEPART	COUPE NATIONALE VETERANS	8 Tables	
25-nov-12	3ème TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
25-nov-12	3ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
08-déc-12	2ème TOUR DEPART	CRITERIUM FEDERAL TOUTE DIVISIONS et CATEGORIES	32 Tables	
09-déc-12	2ème TOUR REGION	CRITERIUM FEDERAL REGIONAL	32 Tables	
12-janv-13	3ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 SENIORS - D1 JUNIORS	16 Tables	
13-janv-13	3ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL D2 JUNIORS et toutes autres catégories JEUNES	16 Tables	
<u>12-janv-13</u>	<u>NATIONAL</u>	CRITERIUM FEDERAL NATIONALE 2 APPEL à CADIDATUE ZONE via LIGUE	<u>20 Tables</u>	
<u>13-janv-13</u>				
27-janv-13	4ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
09-févr-13	REGION	INDIVIDUELS VETERANS REGIONAUX	20 Tables	
10-févr-13	REGION	COUPE VETERANS REGIONAL	20 Tables	

10-févr-13	DEPART	INTERCLUBS JEUNES	16 Tables	
09-mars-13	4ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 SENIORS - D1 JUNIORS	16 Tables	
10-mars-13	4ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL D2 JUNIORS et toutes autres catégories JEUNES	16 Tables	
23-mars-13	DEPART	FINALES PAR CLASSEMENTS + TOURNOI DOUBLES (Samedi)	18 Tables	
24-mars-13				
30-mars-13	5ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
30-mars-13	4ème TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
07-avr-13	DEPART	TITRES PAR EQUIPES D1 - D2 - D3 - D4	16 Tables	
05-mai-13	6ème TOUR	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS-JUNIORS	20 Tables	
05-mai-13	5ème TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
<u>12-mai-13</u>	<u>REGION</u>	FINALES PAR CLASSEMENTS REGIONAUX APPEL à CADIDATURE LIGUE	<u>32 Tables</u>	
25-mai-13	DEPART	TITRES INDIVIDUELS SAONE et LOIRE	18 Tables	
26-mai-13				
07-juin-13	DEPART	AG CD 71	SALLE REUNION	
<u>22-juin-13</u>	<u>REGION</u>	TITRES BOURGOGNE APPEL à CADIDATURE LIGUE	<u>24 Tables</u>	
<u>23-juin-13</u>				
<u>29-juin-13</u>	<u>ZONE</u>	INTERS CD APPEL à CANDIDATURE ZONE via LIGUE	<u>24 Tables</u>	
<u>30-juin-13</u>				



COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE SAONE ET LOIRE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2012-2013

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

NOM PRESIDENT :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

Nom Secrétaire :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM Trésorier

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

NOM Correspondant :

Adresse :

No téléphone :

Adresse e-mail

ADRESSE DE LA SALLE :

N° Tel (si possible)

Nombre de tables dont dispose le CLUB :

**Pour la saison 2012-2013 les envois aux clubs se feront prioritairement par courrier électronique
C'est pourquoi nous vous invitons à nous fournir plusieurs adresses de responsables susceptibles
de recevoir ces messages**

NOM

Prénom

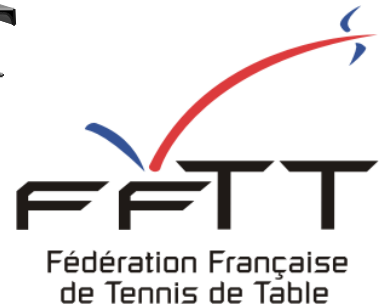
Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

Adresse e-mail :

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE 2012-2013



1- Les équipes de D1-D2 sont constituées de 6 joueurs.

- 1-1** Les deux meilleurs classés (ayant le plus de points) doivent être placés en groupe A. Le moins bon classé (ayant le moins de points) doit être placé en groupe B, pour les équipes de 6. Pour les joueurs nationaux (liste des 1000), il faut tenir compte, d'abord des points, puis à égalité du numéro. Le classement à prendre est celui paru en fin de saison précédente pour la 1^{ère} phase et celui paru en fin de 1^{ère} phase pour la 2^{ème}.
- 1-2** Les équipes doivent être complètes, en cas contraire, voir 1-4. Les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent se présenter dans l'aire de jeu à l'appel de leurs noms et jouer. Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie qu'il devait jouer. En particulier, lorsqu'un joueur joue en étant brûlé ou sans être autorisé à figurer sur la feuille de rencontre, il n'est pas considéré comme absent.
- 1-3** La participation des féminines est acceptée à raison de **3 féminines par équipe de 6 joueurs (D1-D2) et 2 par équipe de 4 joueurs (D3-D4-D5 et plus).**
- 1-4** La mauvaise composition d'une équipe complète (D1-D2) entraîne la perte de la rencontre par pénalité (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
- 1-5** Equipe incomplète
- 1-5-1** Pour D1 et D2 à 5 joueurs entraîne (par phase) :
A domicile et à l'extérieur, pour chaque phase
- La première fois, perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
 - Deuxième fois et suivantes perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) avec amende selon barème en annexe 1.
- 1-5-2** D1 et D2 à moins de 5 joueurs entraîne (par phase) :
à domicile ou à l'extérieur, pour chaque phase, la perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 20-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) avec amende selon barème en annexe 1.

2- Les équipes de D3-D4-D5 sont constituées de 4 joueurs

- 2-1** Formule équipe de 4 joueurs en un groupe unique, un joueur ne peut participer qu'à un seul double
- 2-2** En D3, D4 et D5 à 4 joueurs, l'arbitrage sera partagé
- 2-3** Une équipe incomplète à 3 joueurs entraîne (par phase) :
A domicile et à l'extérieur, pour chaque phase
- La première fois, perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).
 - Deuxième fois et suivantes perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) avec amende selon barème en annexe 1.
- 2-4** Une équipe à moins de 3 joueurs entraîne (par phase) :
à domicile ou à l'extérieur, pour chaque phase, la perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule) avec amende selon barème en annexe 1.
-

2-5 Les poussins et poussines ne peuvent pas être inclus dans les équipes, les benjamins et benjamines selon la réglementation fédérale (extrait ci-dessous)

Les benjamins et benjamines souhaitant participer à des épreuves seniors doivent remplir les deux conditions suivantes :

- 1 - participer au critérium fédéral de Nationale 1 ;
- 2 - satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral.

3- Conditions de participation

3-1 Pour que ses résultats puissent être pris en compte, un club doit disposer :

- 3-1-1** de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1^{er} janvier de la saison en cours, donc cadets, minimes, benjamins ou poussins), disputant jusqu'à son terme une épreuve par équipes réservée aux jeunes organisée par le CD71. Soit 48 parties/club comptabilisées sur le GP jeunes et le GP Détection à l'exception de toute autre épreuve.
- 3-1-2** Pour D1 et D2 d'un JA1 diplômé et à jour de ses recyclages
Pour D3- D4-**D5** aux choix 1 JA1 ou une équipe jeunes.

4- Brûlage des joueurs : Le calendrier comporte des numéros de tours.

- 4-1** Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (ordre établi à partir du classement de la saison précédente) par la Commission Sportive Départementale. Cet ordre peut être modifié en raison des montées et descentes de fin de première phase pour respecter la hiérarchie des divisions et des équipes d'un même club.

4-2 Le brûlage d'un joueur :

- 4-2-1** Au titre du même tour de championnat, un joueur ne peut disputer qu'une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse en début de saison un tableau afin de définir la correspondance des différents tours de chaque division.
- 4-2-2** Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre du même tour de championnat pour des équipes différentes, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.
- 4-2-3** Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre) consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes. Ce brûlage est permanent. La qualification de tout joueur doit être reconsidérée après chaque rencontre à laquelle ce joueur a participé.
- 4-2-4** **Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs,** lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.
Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.
- 4-2-5** Le brûlage est remis à zéro en fin de première phase.
Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre dans une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que ces deux équipes sont dans la même poule au cours de la phase correspondante.
- 4-2-6** Il n'y a pas de brûlage entre les championnats masculin et féminin.
Il n'y a aucune correspondance des journées entre le championnat départemental et régional masculin et le championnat régional féminin.
Donc une joueuse peut jouer dans les deux championnats sans interférence.
En revanche, les journées du championnat national et pré-national féminin sont mises en correspondance avec le championnat départemental et régional masculin ; donc une joueuse ne peut participer qu'à un de ces championnats pour une journée donnée (voir le tableau de correspondance des journées)

4-3 La non participation sur une date donnée de championnat.

- 4-3-1** lorsqu'une équipe X d'une association est exempte d'une rencontre de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le

règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont considérés comme ayant participé à ce tour.

4-3-2 lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait au premier tour de championnat, ne peuvent participer au deuxième tour, dans cette équipe, que des joueurs n'ayant pas participé au premier tour de championnat dans une autre équipe de l'association.

4-3-3 lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour un autre tour de championnat, les joueurs ayant disputé le tour précédent au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour ce tour.

5- Déroulement de la rencontre :

5-1 Dans les quatre divisions les rencontres se disputent jusqu'à leur terme, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une équipe marque 18 ou 20 points suivant la division.

5-2 La rencontre se joue sur 2 tables affectées à un groupe, en utilisant la feuille de rencontre adéquat et en respectant l'ordre de déroulement des parties.

5-3 Les parties se jouent au meilleur des cinq manches de 11 points

6- L'administratif, le sportif, les sanctions :

6-1 Heure des rencontres :

Les rencontres doivent se dérouler le SAMEDI à 18 h 00 à la date prévue au calendrier, toutefois cet horaire pourra être avancé à l'amiable entre les clubs.

La date d'une rencontre pourra être exceptionnellement avancée en effectuant la demande, au moins 15 jours avant la date prévue, auprès de la commission sportive Départementale pour accord.

6-2 Le résultat de chaque rencontre devra être saisi sur le site FFTT ou du CD71 avant le Dimanche 13 heures, par le club premier recevant.

Les feuilles de rencontres pourront être envoyées par courriel conjointement à Jacques BRULE et au responsable du club adverse (sous condition de conserver les originaux) à :

papydoc51@neuf.fr

Ou/et par courrier postal pour ceux utilisant les feuilles papier, impérativement au plus tard le mercredi suivant la rencontre à :

**M. BRULE Jacques
9 impasse Louis CHAMBION
71100 SEVREY**

6-2-1 Les feuilles de rencontres pourront pour ceux qui le désirent être saisies directement sur le site, après habilitation d'un responsable du club, toujours avec copie au club adverse.

6-3 Pour les dépôts manuels, dernier délai mardi midi.

7- Formules :

7-1 1^{ère} Phase :

7-1-1 Les poules :

D1 : 2 poules de 6 équipes à 6 joueurs

D2 : 2 poules de 6 équipes à 6 joueurs

D3 : 2 poules de 6 équipes à 4 joueurs

D4: 3 poules de 6 équipes à 4 joueurs

D5: x poules de x équipes à 4 joueurs (en fonction du nombre d'inscrits)

7-1-2 A l'issue des 5 journées :

D1 6^{ième} journée : finale entre premiers de poule pour la montée.

7-1-3 A l'issue de la première phase :

D1 À l'issue de la 6^{ème} journée, l'équipe vainqueur monte en R3 pour la deuxième phase. L'équipe perdante de la 6^{ème} journée peut monter en Régionale 3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée en R3 et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).

- D2** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D1.
- D3** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D2
- D4** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D3
- D5** Selon le nombre d'équipes engagées (1 montée en D3 pour 6 équipes ou fraction de 6)

7-1-4 Descentes :

- D1** Selon descentes de régionales et montées de D2 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D2** Selon descentes de D1 et montées de D3 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D3** Selon descentes de D2 et montées de D4 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D4** Selon descentes de D3 et montées de D5 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.

7-1-5 En cas d'égalité de place entre des équipes de poules différentes, il sera utilisé leur goal average dans l'ordre : points rencontre, quotient parties, manches, points).
Pour la finale D1 en cas de forfait, application du « forfait en cours de championnat ».

7-2 2^{ème} phase :

7-2-1 Les poules : D1,D2, 2 poules de 6 ; **D3 2 poules de 6; D4 3 poules de 6; D5 x poules de x équipes en fonction du nombre d'inscriptions.**

7-2-1 A l'issue des Poules une journée des titres est organisée à la date portée au calendrier de la saison concernée. Rencontres entre les premiers de chaque poule dans chaque division pour les titres
Classement au goal-average pour les autres équipes.

7-3 Montées-Descentes

7-3-1 Montées

- D1** À l'issue de la journée des titres, l'équipe vainqueur de la rencontre pour le titre monte en R3 pour la première phase de la saison suivante. L'équipe perdante de cette finale peut monter en Régionale 3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée en R3 et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).
- D2** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D1.
- D3** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D2.
- D4** Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule montent en D3
- D5** Selon le nombre d'équipes engagées (1 montée en D4 pour 6 équipes ou fraction de 6)

7-3-2 Descentes :

- D1** Selon descentes de régionales et montées de D2 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D2** Selon descentes de D1 et montées de D3 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D3** Selon descentes de D2 et montées de D4 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.
- D4** Selon descentes de D3 et montées de D5 de façon à conserver le nombre de 12 équipes.

7-3-3 Pour les **5 divisions**, en cas de forfait dans la journée des titres, application du « forfait en cours de championnat ».

8- Constitution des poules : elles comportent chacune 6 équipes (D1-D2-D3-D4) (D5 selon nombre d'inscriptions)

8-1 1^{ère} phase

En tenant compte du classement intégral de la saison précédente. Dans chaque division seront mis dans l'ordre : Les descendants du niveau supérieur, les maintiens dans la division (y compris par barrage ou repêchage), les montées de la division inférieure (en tenant compte de leur classement dans celle-ci).

8-2 2^{ème} phase

En tenant compte du classement intégral de la première phase. Dans chaque division seront mis dans l'ordre : Les descendants du niveau supérieur, les maintiens dans la division (y compris par repêchage), les montées de la division inférieure.

8-2 Nombre d'équipes d'une même association dans une même poule

La composition sera faite pour respecter qu'il y ait au maximum 1 équipe de chaque association dans une poule. Dans tous les cas le nombre maximum d'équipes d'une association est de 2 par poule.

8-4 Placement des équipes dans les poules

Les associations pouvant effectuer des demandes de couplages ou découplages de leurs équipes, la numérotation de chaque équipe dans les poules peut être modifiée par rapport à l'ordre établi à l'issue de la phase précédente.

9- Application du présent règlement :

- 9-1** Ce règlement complète et explicite le règlement général fédéral.
- 9-2** La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.
- 9-3** Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Départementale.
- 9-4** Tout appel concernant une décision de la CSD doit être fait auprès du Président du comité départemental pour présentation à la Commission Permanente chargée des appels.
- 9-5** Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu sur le plan départemental.

10- Dispositions d'applications :

- 10-1** Le présent règlement est établi en juillet 2011 pour application pour la saison 2011-2012.
- 10-2** Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental et des décisions du comité directeur départemental.
- 10-3** Les équipes des associations, pour être prises en compte dans les championnats régionaux masculins par équipes doivent être à jour de leur réaffiliation à la date de leur inscription pour la 1^{ère} phase, avoir réglé en même temps que leurs inscriptions (1^{er} et 2^{ème} phase) les droits correspondants ainsi que les amendes.
- 10-4** Les associations inscrivant une équipe au moins en championnats départementaux masculins par équipes acceptent tacitement l'application du présent règlement.

Le Président du CD 71 FFTT : Michel DEGTIAR

Le Président de la Commission Sportive : Jacques BRULE

Règlement établi le 1er juillet 2012, pour application saison 2012-2013, porté à la connaissance des clubs du CD71 en Juillet 2012.

ANNEXE 1

AMENDES 2012-2013

Résultats non saisi sur site FFTT en temps voulu	08 €
Absence N° de journée	03 €
Forfait	16 €
Feuille de rencontre transmise en retard	08 €
Feuille mal remplie (par nombre d'erreurs)	03 €
Erreur de formation	08 €
Non présentation des licences (par joueur)	10 €
Joueur non licencié, match perdu 0 points	16 €

EQUIPES INCOMPLETES

D1 – D2

à 5 joueurs à domicile ou extérieur pour 2 ^{ème} fois et suivantes	16€
à moins de 5 joueurs à domicile ou extérieur	16€

D3 – D4 - D5

à 3 joueurs à domicile ou extérieur pour 2 ^{ème} fois et suivantes	16€
à moins de 3 joueurs à domicile ou extérieur	16€

serpent-prévision 12-13

1		UP CREUSOT - VAR	1	MAINTIEN	N2	41	1	CTTC MACON	2	DESCENTE D2	D3
						42	2	TTC MONTCEAU	2	DESCENTE D2	
2		JS OUROUX	1	DESCENTE PN	R1	43	3	TT NOLAY-PASSION	1	MAINTIEN	
3		FC GUEUGNON	1	MAINTIEN		44	4	UPCV	6	MAINTIEN	
4		ATT LE BREUIL	1	DESCENTE R1	R2	45	5	UPCV	5	MAINTIEN	
5		JS OUROUX	2	MAINTIEN		46	6	UPCV	7	MAINTIEN	
6		V. AUTUN	1	MAINTIEN		47	7	TTHM	3	MAINTIEN	
7		UP CREUSOT - VAR	2	MAINTIEN		48	8	SAONE-BRESSE 71 TT	2	MAINTIEN	
8		ST REMY TT	1	MAINTIEN		49	9	FC GUEUGNON	3	MAINTIEN	
9		TT CHAGNY	1	MONTEE		50	10	BRESSE-PING TT	2	MONTEE-D4	
10		CTTC MACON	1	DESCENTE R2	R3	51	11	ST REMY TT	4	MONTEE-D4	D4
11		CHALON TT	1	MAINTIEN		52	12	CHAGNY TT	4	MONTEE-D4	
12		EPLR CHARNAY	1	MAINTIEN		53	1	MONTCHANIN TT	3	DESCENTE D3	
13		ST REMY TT	2	MAINTIEN		54	2	AS ST VINCENT-BRAGNY	2	DESCENTE D3	
14		TTH MACONNAIS	1	MAINTIEN		55	3	V AUTUN	4	DESCENTE D3	
15		UP CREUSOT - VAR	3	MAINTIEN		56	4	ATT LE BREUIL	5	MAINTIEN	
16		CHAGNY TT	2	MONTEE-D1	D1	57	5	EPLR CHARNAY	4	MAINTIEN	
17	1	ATT LE BREUIL	2	DESCENTE R3		58	6	TT AS SOMME-LOIRE	2	MAINTIEN	
18	2	MONTCHANIN TT	1	MAINTIEN		59	7	UPCV	8	MAINTIEN	
19	3	TTC MONTCEAU	1	MAINTIEN		60	8	CHALON TT	3	MAINTIEN	
20	4	V AUTUN	2	MAINTIEN		61	9	V AUTUN	5	MAINTIEN	
21	5	FC GUEUGNON	2	MAINTIEN		62	10	MONTCHANIN TT	4	MAINTIEN	
22	6	EPLR CHARNAY	2	MAINTIEN		63	11	FC GUEUGNON	4	MAINTIEN	
23	7	JS OUROUX	3	MAINTIEN		64	12	TT NOLAY-PASSION	2	MAINTIEN	
24	8	EPLR CHARNAY	3	MAINTIEN		65	13	TTHM	4	MAINTIEN	
25	9	ASL CHATENOY	1	MAINTIEN		66	14	JS OUROUX	5	MAINTIEN	
26	10	UPCV	4	MAINTIEN		67	15	AS ST VINCENT-BRAGNY	3	MAINTIEN	
27	11	ST REMY TT	3	MONTEE-D2		68	16	CTTC MACON	3	MAINTIEN	
28	12	CHALON TT	2	MONTEE-D2	D2	69	17	CHAGNY TT	5	MONTEE-D5	D5
29	1	ATT LE BREUIL	3	DESCENTE D1		70	18	ST REMY TT	5	MONTEE-D5	
30	2	TTHM	2	DESCENTE D1		71	1	ATT LE BREUIL	6	descente D4	
31	3	TT AS SOMME-LOIRE	1	MAINTIEN		72	2	SAONE-BRESSE 71 TT	3	descente D4	
32	4	V AUTUN	3	MAINTIEN		72	2	CHALON TT	4	MAINTIEN	
33	5	ATT LE BREUIL	4	MAINTIEN		73	3	TTHM	5	MAINTIEN	
34	6	SAONE-BRESSE 71 TT	1	MAINTIEN		74	4	EPLR CHARNAY	5	MAINTIEN	
35	7	AS ST VINCENT-BRAGNY	1	MAINTIEN		75	5	MONTCHANIN TT	5	MAINTIEN	
36	8	MONTCHANIN TT	2	MAINTIEN		76	6	BRESSE-PING TT	3	MAINTIEN	
37	9	JS OUROUX	4	MAINTIEN		77	7	CHALON TT	5	MAINTIEN	
38	10	ASL CHATENOY	2	MAINTIEN		78	8	CHAGNY TT	6	MAINTIEN	
39	11	CHAGNY TT	3	MONTEE-D3		79	9	UPCV	9	MAINTIEN	
40	12	BRESSE-PING TT	1	MONTEE-D3		80	10	TTC MONTCEAU	3	MAINTIEN	
						81	11	AS ST VINCENT-BRAGNY	4	MAINTIEN	

SOMME ACQUISES PAR LES CLUBS DANS LE CADRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS LICENCIATION 2011-2012

	TRADI 10-11	TRADI 11-12	Somme acquise
CTTC MACON	37	34	- €
TT MONTCEAU	47	49	45.00 €
FC GUEUGNON	32	30	- €
ASCLL CHALON	55	66	60.00 €
ASL CHATENOY	34	28	- €
TT CHAGNY	57	68	60.00 €
JG MONTCHANIN	43	39	- €
ST REMY TT	42	56	60.00 €
JS OUROUX	53	56	45.00 €
V.AUTUN	50	53	45.00 €
ATT LE BREUIL	53	51	- €
ST VT BRAGNY	38	31	- €
EPLR CHARNAY	50	54	45.00 €
UP CREUSOT / VAREN	106	100	- €
TTH MACONNAIS	32	36	60.00 €
TTAS SOMME LOIRE	15	16	45.00 €
SAONE et BRESSE	30	26	- €
AM SAGY	0	0	- €
BRESSE PING TT	17	22	60.00 €
TOTAL	525.00 €		

Nota: ces sommes seront à déduire des règlements du bordereaux
début de saison - voir ligne "plan développement 2010-2011"

SOMMES dûes PAR LES CLUBS
COTISATION Siège et personnels
Sur NB Licences Traditionnelles saison 2011-2012

	TRADI 11-12	Sommes dûes
CTTC MACON	34	272.00 €
TT MONTCEAU	50	400.00 €
FC GUEUGNON	30	240.00 €
ASCLL CHALON	66	528.00 €
ASL CHATENOY	28	224.00 €
TT CHAGNY	68	544.00 €
JG MONTCHANIN	39	312.00 €
ST REMY TT	56	448.00 €
JS OUROUX	56	448.00 €
V.AUTUN	53	424.00 €
ATT LE BREUIL	51	408.00 €
ST VT BRAGNY	31	248.00 €
EPLR CHARNAY	54	432.00 €
UP CREUS / VAREN	100	800.00 €
TTH MACONNAIS	36	288.00 €
TTAS SOMME LOIRE	16	128.00 €
SAONE et BRESSE	27	216.00 €
AM SAGY	0	- €
BRESSE PING TT	22	176.00 €
TOTAL		6 264.00 €

Nota: ces sommes seront à reporter sur le bordereaux début de saison
voir ligne "cotisation siège et personnels 2010-2011"